

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

10 novembre 2017

Date d'affichage :

23 novembre 2017

L'AN deux mille dix-sept, le **16 novembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
absent

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Stéphane FRIAUD

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Michèle SCHOTTEY

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2017**

QUESTION N° 29

OBJET : Satellites de restauration scolaire - rénovation et mise aux normes : demande de subvention à l'Etat

RAPPORTEUR : Michèle SCHOTTEY

Question étudiée par la commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 26 octobre 2017.

Un projet de rénovation et de remise aux normes des satellites de restauration scolaire situés dans les écoles de la Commune de Riom est prévu sur l'année 2018. Il est complémentaire à la construction de la nouvelle cuisine centrale.

Ce programme de rénovation comprend :

- La mise aux normes sanitaires des offices ainsi que le renouvellement des matériels ;
- La création de vestiaires pour le personnel en conformité avec le fonctionnement sanitaire de l'office ;
- La mise en place d'une ligne de self pour les enfants d'élémentaire, si les locaux le permettent.

Aussi et au regard de ce programme, les sites concernés sont :

- Les deux satellites du groupe scolaire René Cassin (maternelle et élémentaire) pour une mise en conformité sanitaire de l'office, la création de vestiaires conformes ;
- Le satellite du groupe scolaire Pierre Brossolette pour une mise en conformité sanitaire de l'office, la création de vestiaires conformes et la mise en place d'une ligne de self.

Le montant du projet (études comprises) est évalué à 353 220.00 € HT euros dont :

- Etudes préalables de maîtrise d'œuvre : 15 500 € HT
- Désamiantage : 53 800.00 € HT
- CSPS et contrôle technique : 4200.00 € HT
- Equipements : 66 830.00 € HT
- Site Pierre Brossolette : 127 890.00 € HT
- Site René Cassin : 85 000.00 € HT

COMMUNE DE RIOM

Le programme d'investissement pourrait faire l'objet d'un subventionnement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), régie par les articles L2334-32 à L2334-39 et les articles R2334-19 à R2334-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, et attribuée par décision du Préfet après instruction par une commission d'élus représentant les communes et E.P.C.I.

L'aide financière dont pourrait potentiellement bénéficier la commune pour la conduite de ce projet serait de 30% dans la limite de 500 000 € HT.

Aussi, il est proposé d'approuver la demande de subvention au titre de la DETR pour le programme d'investissement portant rénovation et mise aux normes des satellites de restauration scolaire ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet :

Coût estimatif du projet		353 220.00 € HT
Etat	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – 30%	105 966.00 € HT
Commune de Riom	Part prise en charge par la Commune	247 254.00 € HT

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire à solliciter au titre de la D.E.T.R. pour la rénovation et mise aux normes des satellites de restauration scolaire.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 16 novembre 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL